



**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 28 mai 2021
DOSSIER N° 2021 CP05 C 20 114

Objet :	Actions en faveur des espaces naturels sensibles (ENS-1) : Sites locaux, Biodiversité, Sites départementaux, Corridors biologiques, Démoustication
Politique :	Environnement et développement durable

Programme :	Espaces naturels sensibles
Opérations :	Subventions Sites locaux ENS ⁽¹⁾ Subventions Biodiversité ENS ⁽²⁾ Sites départementaux ⁽³⁾

Service instructeur : DAM/SPN1				
Sans incidence financière				
Répartition de subvention (F)				
Imputations	Sub F	65734/738(1)
Montant budgété	2 554 000,00
Montant déjà réparti	330 566,74
Montant de la présente répartition	3 631,30	3 631,30
Solde à répartir	2 219 801,96
Répartition de subvention (I)				
Imputations	20414-1/738 (1)	20414-2/738 (1)	20415-1/738(1)
Montant budgété	60 793,40	51 870,99	50 600,00
Montant déjà réparti	38 908,09	27 865,36	33 182,00
Montant de la présente répartition	21 885,31	24 005,63	26 418,00
Solde à répartir	0,00	0,00	0,00
Répartition de subvention (I)				
Imputations	20414-2/738 (2)
Montant budgété	25 000,00

Montant déjà réparti	9 600,00
Montant de la présente répartition	6 750,00
Solde à répartir	8 650,00
Programmation de travaux (AP)				
Imputations	AP A7N (3)
Montant budgété	2 677 200?00
Montant déjà réparti	1 865 975,60
Montant de la présente répartition	440 000,00
Solde à répartir	371 224,40
Autres (à préciser)				

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 28 mai 2021

DOSSIER N° 2021 CP05 C 20 114

Numéro provisoire : 2722 - Code matière : 9.2

Délégation de la commission permanente (*références délégation - articles*) :
Délibération n°2015SE1B3204 du 2 avril 2015

Acte réglementaire ou à publier : Non

Dépôt en Préfecture le : 31-05-2021

Exécutoire le : 31-05-2021

Publication le : 31-05-2021

DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE

La commission permanente,

Vu le rapport du Président N°2021 CP05 C 20 114,

Vu l'avis de la Commission des déplacements, des routes, de l'habitat, de l'environnement, de l'équipement des territoires, du numérique,

DECIDE

- de labelliser en tant que site parc le site dont les caractéristiques figurent dans le tableau ci-après :

ID_ site	Nom Site	Collectivité	Zone intervention (ha)	Zone observation (ha)	Zone de préemption (ha)	Maîtrise foncière (ha)	Statut
SP002	Falaises nord-est Vercors	Parc Naturel Région du Vercors (PNRV)	434,45	-	-	411,50	PECAMF

- d'autoriser la signature de la convention d'intégration au réseau des espaces naturels sensibles isérois pour ce site ;

- d'étendre la zone d'intervention du site local espace naturel sensible « Zone humide de la forêt du Bout et Combe Grasse » (SL195), sur la commune du Haut-Bréda, de 274 ha à 318,2 ha et de créer une zone d'observation de 372,21 ha, telle que détaillée dans l'annexe 2 de l'avenant joint en annexe 1 ;

- de valider le nouveau zonage du site local espace naturel sensible « Zone humide de la forêt du Bout et Combe Grasse » (SL195), comme suit : zone d'intervention de 318,2 ha et zone d'observation de 372,21 ha ;

- d'approuver et d'autoriser la signature de l'avenant n°1 à la convention de labellisation n° SPN-2019-0007 à intervenir entre le Département et la commune du Haut-Bréda, tel que joint en annexe 2 ;

- d'approuver les plans de gestion et les plans d'actions élaborés suivants :

Collectivité maître d'ouvrage	ID_ENS	libellé du site	Annexe
----------------------------------	--------	-----------------	--------

Communes de Villemoirieu et Saint-Romain-de-Jalionas	SL108	Marais de la Besseye	Annexes 2 et 3
Commune de Champ-sur-Drac	SL259	Zone de Combe	Annexes 4 et 5

- de valider et d'autoriser la signature de la convention de partenariat pour la régulation des populations de cerfs sur la propriété départementale de la Réserve Naturelle Nationale des Hauts Plateaux du Vercors entre l'association La Diane de l'Isère, en cours de constitution, et le Département, telle que jointe en annexe 15 ;

- de valider le règlement intérieur de l'appel à projet « La Trame verte et bleue dans le massif de Belledonne » dans le cadre du Contrat Vert et Bleu Belledonne de la Métro, tel que rédigé en annexe 16 ;

- de substituer les annexes 2, 3 et 4 de la décision de la commission permanente en date du 30 avril 2021 n° 2021 CP04 C 20 62 par les annexes 17, 18 et 19 jointes au présent rapport (pas d'incidence financière sur la participation du Département),

- d'approuver la répartition des participations communales 2021 pour la démoustication telle qu'elle figure en annexe 17 qui annule et remplace l'annexe 2 de la décision de la commission permanente en date du 30 avril 2021 n° 2021 CP04 C 20 62 ;

- d'attribuer, sur le programme « Sub F politique environnement », pour un montant total de **3 631,30 €**, les **subventions de fonctionnement** comme suit :

3 631,30 € à l'opération 1999P106O013 « Subventions Sites locaux ENS »

aux communes de Saint-Quentin-sur-Isère, Cognin-les-Gorges et Champ-sur-Drac, pour la réalisation des actions de fonctionnement prévues dans les plans de gestion des espaces naturels sensibles concernés, à affecter sur l'imputation 65734/738 « Sub F communes et structures intercommunales TA », dont détail en annexes 6, 7 et 8 ;

- d'attribuer et d'affecter, en **investissement**, un montant total de **519 058,94 €** à répartir comme suit :

72 308,94 € à l'opération 1999P106O013 « Subventions Sites locaux ENS »

aux communes de Saint-Quentin-sur-Isère, Cognin-les-Gorges, Lans-en-Vercors et au Syndicat mixte du Parc naturel régional du Vercors, pour la réalisation des actions d'investissement prévues dans les plans de gestion des espaces naturels sensibles concernés et la rédaction de plan de gestion, à affecter comme suit :

- 21 885,31 € sur l'imputation 204141/738 « Sub I communes et structures intercommunales Mobiliers matériel études TA », dont détail en annexes 9, 10 et 11 ;

- 24 005,63 € sur l'imputation 20414-2/738 « Sub I communes et structures intercommunales Bâtiments et Installations TA », dont détail en annexe 10 ;

- 26 418,00 € sur l'imputation 20415-1/738 « Sub I autres groupements de collectivités Mobiliers matériel études TA », dont le détail est joint en annexe 12 ;

6 750,00 € à l'opération 1999P106O004 « Subventions Biodiversité ENS »

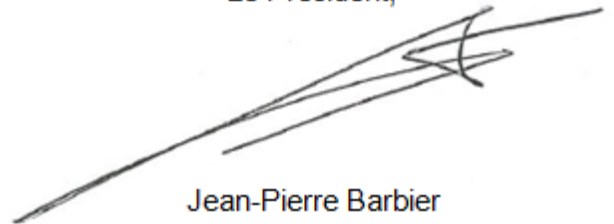
aux communes de Creys-Mépieu, Rives et Torchefelon, pour la réalisation d'actions au titre de l'Axe 1 « mettre la biodiversité au service des projets des collectivités » du règlement d'intervention en faveur de la biodiversité et des services rendus, à affecter sur l'imputation 20414-2/738 « Sub F communes et structures intercommunales Bâtiments et Installations TA », dont le détail est joint en annexe 13 ;

440 000,00 € à l'opération 1999P106O003 « Sites départementaux »

sur l'autorisation de programme AP A7N telle que détaillée en annexe 14, pour l'exécution des programmes d'actions 2021 des sites départementaux espaces naturels sensibles, issus des plans de gestion validés par la commission permanente.

Pour extrait conforme,

Le Président,

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping, sweeping lines that form a stylized, somewhat abstract shape. The signature is positioned to the right of the text 'Le Président,' and above the name 'Jean-Pierre Barbier'.

Jean-Pierre Barbier

Ne prend pas part au vote : M. Michon en qualité de Président de l'association Espace Belledonne

Abstentions : 9 (Groupe Rassemblement des citoyens-Solidarité & Ecologie ; Groupe Communistes et Gauche Unie-Solidaire)

Pour : le reste des Conseillers départementaux présents ou représentés